



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

17ème Congrès du Snfocos à Lyon 14 au 17 mars 2011

Résolution de la section professionnelle des Praticiens-Conseils

La section professionnelle des praticiens conseils mandate le bureau national pour dénoncer le plan social à peine voilé mis en place par la CNAMTS au regard des trois catégories professionnelles, médecins conseils, pharmaciens conseils, et dentistes conseils.

Pour cette dernière catégorie la section professionnelle demande le soutien du bureau national pour dénoncer par tous les moyens jugés utiles, le harcèlement moral, la discrimination exercée par la CNAMTS.

Depuis l'application de la convention collective, l'opération de transposition financière a produit deux effets délétères de la part des pouvoirs publics.

- suppression de 500 postes budgétés soit 20% des postes de praticiens conseils
- Mise en place d'un GVT positif notoirement insuffisant pour garantir des déroulements de carrière satisfaisants.

Face à ces constats la section professionnelle des praticiens conseils mandate le bureau national :

- pour obtenir une renégociation de la grille des salaires rendant attractif le métier de praticien conseil dans un contexte de difficultés de recrutement et de démissions de plus en plus fréquentes.

- pour dénoncer les suppressions drastiques des postes vacants perpétués en 2011 (50%)

Dans ce contexte l'embauche d'infirmières et de préparateurs en pharmacie sur le budget du Service Médical est une provocation et un message de dénégation de notre technicité et compétence médicale.

Nous sommes alarmés sur la situation des praticiens conseils dans les ARS.

Nous mandatons le bureau national :

- pour protéger le contrat collectif de travail des praticiens conseils
- pour dénoncer la pression exercée par l'Etat pour imposer à moindre coût, sans respect du volontariat, et sans formation adéquate, des missions hors du champ des activités transférés et dévolues jusqu'alors aux agents de l'Etat.
- pour clarifier la position des praticiens conseils de l'Assurance-Maladie au cœur des ARS. Et les aider de surseoir dans l'attente d'accord collectif à toute participation à des missions nouvelles ou des formations mises en place dans le cadre de missions nouvelles.

Nous alertons le niveau national sur le degré de souffrance au travail des praticiens conseils, Sont régulièrement mis à mal l'indépendance professionnelle et l'autonomie par des organisations de travail dégradées.

La section professionnelle mandate le bureau national pour favoriser et mener toutes les actions nécessaires tant au niveau des ordres professionnels qu'auprès des tribunaux.

La section professionnelle des praticiens conseils mandate le bureau national :

- pour obtenir l'extension systématique à la CCN des praticiens conseils des textes et avenants concernant les autres CCN en particulier le texte sur le droit syndical et celui sur l'indemnisation de la mobilité dans les réseaux.
- pour obtenir la mise en conformité des IRP avec la loi de 2008.

Enfin, la section professionnelle attire l'attention du bureau national sur le coût de la cotisation salariale : le barème instauré se traduit par un surcoût de 30% de leur montant ce qui diminue grandement l'accessibilité à la syndicalisation.

BUREAU DE LA SECTION

SECRETAIRE NATIONALE SECTION PROFESSIONNELLE AZOURY HELENE

Sont membre du bureau de la section les secrétaires régionaux de la section professionnelle et du bureau national ; en leur absence leurs suppléants.

Secrétaires adjoints Christian GAY
Pascal DONNY
Yvonne BAUDOUIN

ROBERT LOI	SYLVIE PEREZ
CHRISTIAN GAY	STEPHANE BARINCOU
SABINE GARDELLE OTTAVY – ARS	JEAN MARIE STRUB
YVONNE BAUDOUIN - ARS	BERNADETTE CHRISTOPHE
PASCAL DONNY	THIERRY PONS HERMANT
NICOLAS GAUTIER	EVELYNE PINEL
ALAIN FOUQUET	CLAUDE RUBY
JEAN LUC TOMASINO	JEAN LUC WATRELOT
EDMEE BERT- ARS	ERNEST MICHEL UZAN
FRANCOIS DELION	PHILIPPE HOUIN
PIERRE CHRETIEN	DOMINIQUE DUCROCQ
JACQUELINE BOURGADE	JEAN MARC MIEL
CAROLINE ALBERQUE- ARS	PIERRE LAMBERT
ANNY SEQUEVAL	CORINNE DIDIER